

# Communiqué de Presse

---

## **Allocation différentielle (Adi):**

**OGBL, CGT Lorraine et CTFL demandent l'abrogation du décret n°  
2008-1384**

***Rassemblement syndical devant la Préfecture de Metz  
le samedi 24 avril 2010 à 11h00***

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2010, un décret du gouvernement français va modifier les règles de calcul des allocations familiales différentielles (Adi) pour des milliers de familles de frontaliers!

Les prestations françaises d'accueil du jeune enfant (PAJE) comprennent notamment la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la rémunération d'une assistante maternelle, ou d'une garde à domicile, y compris les cotisations sociales, la prime de naissance et l'allocation de base versée dès la naissance de l'enfant.

Toutes ces prestations seront désormais prises en compte dans le calcul de l'allocation différentielle (Adi).

## **Perte de pouvoir d'achat pour les frontaliers**

Ce changement touche uniquement les frontaliers et constituera une perte de pouvoir d'achat – selon les cas - entre 60 et 820 € par mois dans le budget de toutes les familles de frontaliers concernées qui travaillent ou qui travailleront au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, etc.

Cette mesure, contraire au principe de la libre circulation des travailleurs (Article 39 du Traité instituant la Communauté européenne), aggrave les contraintes spécifiques des familles de frontaliers concernant la garde et l'éducation de leurs enfants. Elle va pénaliser l'emploi des frontaliers français déjà durement touchés par la crise alors que le chômage explose.

Cette mesure s'inscrit dans les objectifs politiques de réduction des déficits publics qui découlent du Pacte de stabilité de l'Union Européenne et mis en œuvre par les gouvernements.

La CGT Lorraine, l'OGBL et la CTFL dénoncent ce décret dont les victimes sont les frontaliers français et leurs enfants.



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang  
Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg  
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)  
email : [mil.lorang@ogbl.lu](mailto:mil.lorang@ogbl.lu)

# Communiqué de Presse

(suite)

Non seulement, il ampute fortement le budget des familles de frontaliers, mais de plus, il menace les emplois de nombreuses assistantes maternelles.

Un rassemblement syndical aura lieu devant la Préfecture de Metz le samedi 24 avril 2010 à 11h00

Informations et réservation bus sur le site internet

[www.ogbl.fr](http://www.ogbl.fr)

**Communiqué par l'OGBL, la CGT Lorraine et la CTFL  
le 19 avril 2010**